

Programme de la Formation

Quelle articulation entre Biodiversité, Climat et Bâti ?

1 jour soit 7 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Quelle articulation entre Biodiversité, Climat et Bâti ?

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 7 octobre 2022

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le bâti, qu'il soit résidentiel, commercial, administratif ou industriel, est un des marqueurs de l'emprise humaine sur le milieu naturel. Certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris s'y adaptent et trouvent, dans nos murs et sous nos toitures, des substituts aux cavités naturelles (arbres et falaises). Cependant par son extension, l'artificialisation du paysage tend à porter atteinte à la flore et à la faune naturellement présentes. Entre 1989 et 2018, les oiseaux spécialistes du bâti accusent une chute d'effectif de 24 % (ONB : Observatoire National de la Biodiversité). Pour les chauves-souris, la tendance est la même avec une baisse des effectifs de 38% entre 2006 et 2016 (ONB). La destruction des nids et des gîtes, l'urbanisation, la pollution lumineuse font partie des facteurs responsables de cette situation.

Un autre enjeu indissociable du thème de la biodiversité est celui du changement climatique pour lequel les deux axes de l'atténuation et de l'adaptation sont à prendre en compte dans les projets d'urbanisme et d'architecture.

En complément : Pour cette journée, le formateur appréhendera le métier d'architecte au sens large, c'est-à-dire sans se focaliser uniquement sur l'aspect construction mais en considérant, du point de vue de la biodiversité, un bâtiment comme un élément qui se situe dans un paysage naturel ou artificiel et qui peut interagir de façon positive ou négative avec le milieu dans lequel il s'insère.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Cette formation vous permettra de :

- Sensibiliser aux grands enjeux de la biodiversité et du changement climatique
- Découvrir les mesures favorables à la biodiversité en lien avec le bâti et les alentours du bâti
- Découvrir des cas concrets en salle et en extérieur

PRISE EN CHARGE

Cette formation peut-elle être prise en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIF-PL](#)

Salariés : [OPCO EP](#) (Actalians)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez.

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dites structurées. **Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel - ICI -**

Nous restons à votre disposition pour le suivi de votre dossier de prise en charge.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

JOLIVET Virginie - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

- Architectes et salariés
- Acteurs de la construction

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Cette formation est animée par Didier Cnocquaert.

Déroulement de la formation

- 1. Introduction à la formation**
 - Accueil des participants et tour de table
 - Présentation des objectifs, du programme et du déroulement de la formation
 - Recueil des attentes et des expériences des stagiaires sur le thème de la formation
- 2. Déroulement de la formation selon le programme détaillé ci-dessous**
- 3. Bilan de la formation**

Synthèse globale de la formation :

- Un questionnaire préalable est envoyé par mail aux participants pour recueillir leurs besoins. Il est transmis à l'intervenant avant la formation.
- Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence
- Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation
- Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 1 mois après la formation afin de le centre de formation s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle.

Locaux accessibles aux PMR.

Le repas est inclus dans le prix de la formation.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Quelle articulation entre Biodiversité, Climat et Bâti ?

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 7 octobre 2022, 09h00 - 13h00 / 14h00 - 17h00

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Ce module vous permettra de :

- Sensibiliser aux grands enjeux de la biodiversité et changement climatique
- Découvrir les mesures favorables à la biodiversité en lien avec le bâti et les alentours du bâti
- Découvrir des cas concrets en salle et en extérieur

FORMATEUR(S)

CNOCQUAERT Didier

OUTILS PÉDAGOGIQUES

L'approche pédagogique s'articule autour d'apports théoriques s'appuyant notamment avec :

- un support Powerpoint
- un tour de table et
- des visites de site à proximité du lieu de formation.

En complément : Pour cette journée, le formateur appréhendera le métier d'architecte au sens large, c'est-à-dire sans se focaliser uniquement sur l'aspect construction mais en considérant, du point de vue de la biodiversité, un bâtiment comme un élément qui se situe dans un paysage naturel ou artificiel et qui peut interagir de façon positive ou négative avec le milieu dans lequel il s'insère.

PROGRAMME

MATIN :

I. Accueil

II. Tour de table, représentations et fresque de la biodiversité et du climat

III. Projection sur la biodiversité

IV. Le changement climatique et le bâti :

- définition des concepts
- problématique des îlots de chaleur
- renaturation des espaces
- législation
- caractéristiques architecturales favorables à la faune
- pièges à éviter
- présentation de quelques espèces anthropophiles
- calendrier des espèces

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI

V. Sortie biodiversité à proximité du site

VI. Présentation de quelques indices de présence permettant d'identifier certaines espèces, de gîtes et autres aménagements favorables à la faune

VII. Présentation par la société AFL, spécialiste de gîtes intégrés au bâti

VIII. Visite de sites (St Pryvé St Mesmin) aménagés pour la biodiversité
- Le déroulé détaillé sera indiqué dans la convocation.

IX. Tour de table et bilan de formation

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : Quelle articulation entre Biodiversité, Climat et Bâti ?

Module : Quelle articulation entre Biodiversité, Climat et Bâti ?

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 7 octobre 2022, 09h00 - 13h00 / 14h00 - 17h00

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 07/09/2022

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO Atlas
- OPCO Uniformation
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Quelle articulation entre Biodiversité, Climat et Bâti ?		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT Maison de l'architecture 2022 (<i>Justicatif obligatoire</i>)	350,00 € €
	NON ADHÉRENT Maison de l'architecture 2022	390,00 € €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.